

MANDAT DE REPRÉSENTATION EN DOUANE

Nous soussignés, Société mandante : SAS Domaine AF GROS
Numéro SIRET : 383 967 346 00016
Numéro EORI : FR 383 967 346 00016
Représentée par : Pauline PARENT
En qualité de : DG

Donnons pouvoir à la société (mandataire) : **BELLEREAUX SA,**

Opérateur économique agréé simplifications douanières n°FR00000135 et agréé en douane sous le numéro 00001328.

Société par action simplifiée, au capital de 80.000 €, sis au ZAC du Puy Saint-Martin – BP 80133 – 74161 Saint-Julien-en-Genevois, immatriculée au registre du commerce des sociétés de Belfort sous le numéro 793680228.

Pour nous représenter auprès de l'Administration des Douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 18 du code des douanes de l'union, en la personne de ses salariés habilités, et notamment :

- Signer en notre nom et pour notre compte toutes les déclarations en douane à l'importation et à l'exportation ;
- Effectuer tous les actes afférents ;
- Présenter les documents et marchandises et effectuer les visites en douane ;
- Nous représenter auprès des autres administrations ou tout organisme intéressé pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises) ;
- Exécuter les opérations sous régime économique (admissions temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, procédures simplifiées, etc...)
- Régler en notre nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus ;
- Recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu ;
- Signer tous les actes de nature contentieuse (procès-verbal, transaction, soumission, mainlevée, ...)

Le mandant accepte expressément les conditions générales de vente BELLEREAUX ci-jointes au présent mandat et dont il déclare avoir pris connaissance. Le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre d'accomplir des formalités définies par ce mandat.

Le mandant s'engage à communiquer au mandataire tous frais complémentaires devant être ajoutés à la valeur en douane, tel que par exemple : les frais de redevance et droits de licence, frais de commission et courtage, etc... (cf article 71 du Code des Douanes de l'Union). Il s'engage également à signaler au mandataire toutes informations pertinentes au regard de l'article 70 du Code des Douanes de l'union aux fins de l'établissement de la déclaration de la valeur en douane.

Le mandant s'engage à communiquer au mandataire, avant les opérations de dédouanement, tous les Renseignements Tarifaires Contraignants (RTC) et/ou Renseignements Contraignants sur l'origine (RCO) délivrés par l'administration des douanes en cours de validité.

En cas de changement d'adresse le mandant s'engage à communiquer au mandataire son nouveau numéro de Siret et EORI.

Le présent mandat autorise le mandataire, en cas de nécessité, à sous-traiter l'opération de douane en conférant au sous-traitant, représentant en douane, le droit de dédouaner également pour le compte du mandant sous le régime de la représentation directe.

Le présent mandat demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

Fait à Ponmard

Le 20.11.2019

Signature du représentant, précédée de la mention manuscrite : «Bon pour mandat»

Cachet du client

Bon pour mandat
SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Ponmard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346